

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le 30 MARS à ONZE heures, les membres du Conseil Municipal proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du premier tour de scrutin pour le renouvellement des conseils municipaux organisé le 23 Mars 2014, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire, en la Mairie de ROSCOFF, sur la convocation qu'il a adressée conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2014

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Monsieur RENAULT Patrick, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Béatrice CREACH, Monsieur Maël DE CALAN, Madame Valérie JACOB, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Gisèle RIOU, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Madame Isabelle KERVILLEC, Monsieur Ronan GARNIER, Madame Viviane LE JANNOU, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie CUEFF, Monsieur Gildas LE BOT, Madame Brigitte LELEUX, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Monsieur Jean-Pierre CROGUENNEC, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Jean-Paul COZ, Monsieur Stéphane AUDIC.

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire a donné lecture du procès-verbal de l'élection pour le renouvellement du conseil municipal qui a eu lieu le dimanche 23 mars 2014

- INSCRITS : 2993
- VOTANTS : 2154
- BLANCS/NULS : 109
- EXPRIMES : 2045
- MAJORITE ABSOLUE : 1023

Liste – ROSCOFF, AUTREMENT : 656

Liste – ROSCOFF A GAUCHE TOUTE ! : 252

Liste – AGIR ET BIEN VIVRE A ROSCOFF : 1137

SONT ELUS :

Liste – AGIR ET BIEN VIVRE A ROSCOFF - 22 ELUS:

SEITE Joseph
BOULCH Maryvonne
CHAPALAIN Gilbert
ROBIN Marguerite
HYRIEN Daniel

TANGUY-DILASSER Marie-Françoise
RENAULT Patrick
VIDIE Sylviane
CREIGNOU Alain
CREACH Béatrice
DE CALAN Maël
JACOB Valérie
CABIOCH Alain
RIOU Gisèle
CHAPALAIN Ronan
KERVILLEC Isabelle
GARNIER Ronan
LE JANNOU Viviane
ALANORE Jean-Pierre
CUEFF Marie
LE BOT Gildas
LELEUX Brigitte

Liste – ROSCOFF, AUTREMENT – 4 ELUS

GUYADER-DENIEUL Anne-Marie
CROGUENNEC Jean-Pierre
NOBLOT Béatrice
COZ Jean Paul

Liste – ROSCOFF A GAUCHE TOUTE ! – 1 ELU

AUDIC Stéphane

Monsieur le Maire a déclaré installés, dans leurs fonctions les vingt-sept conseillers municipaux.

- Suivant l'article L 2121-15, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire a proposé de nommer Valérie JACOB.

Puis il a cédé la présidence à la doyenne d'âge, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL suivant l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Eric HENNEBAUX a procédé à l'appel nominal des membres du conseil.

Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL a rappelé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

- *Article L 2122-1 : il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal*
- *Article L 2122-4 : Le Conseil Municipal élit le maire et les adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue*

- *Article L 2122-7 : ...Si après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.*

Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL a proposé, également, de désigner 2 assesseurs, le plus jeune de chaque liste d'opposition de cette assemblée, à savoir :

- Madame NOBLOT Béatrice,
- Monsieur AUDIC Stéphane,

Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL a fait appel à candidature : Monsieur Joseph SEITE, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL et Monsieur Stéphane AUDIC ont présenté leur candidature.

Dépouillement :

- En exercice : 27
- Blancs/Nuls : 0
- Votants : 27
- Exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Monsieur Joseph SÉITÉ : 22 voix

Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL : 4 voix

Monsieur Stéphane AUDIC : 1 voix

La majorité étant de 14 voix, Monsieur Joseph SEITE ayant obtenu 22 voix est élu Maire de la ville de Roscoff. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

3 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à fixer le nombre de postes d'adjoints et a rappelé la réglementation :

- *Article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.*

Monsieur le Maire a proposé de fixer ce nombre à 5.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT FIXÉ** le nombre de postes d'adjoints à 5.

4 – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a rappelé qu'afin de renforcer la parité au sein des exécutifs locaux, l'article 1^{er} de la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, a modifié l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit deux articles L.2122-7-1 et L.2122-7-2 dans ce même code.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la loi prévoit une nouvelle procédure, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe au sein de chaque liste, ne peut être supérieur à 1.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire a appelé à candidature.

La liste des candidats présentée par Joseph SÉITÉ est constituée de :

- Monsieur Daniel HYRIEN
- Madame Maryvonne BOULCH
- Monsieur CHAPALAIN Gilbert
- Madame Sylviane VIDIE
- Monsieur Patrick RENAULT

Monsieur Stéphane AUDIC présente sa candidature.

Les 4 membres de la liste « Roscoff, autrement » décident de ne pas prendre part au vote.

Dépouillement :

- En exercice : 27
- Blancs/Nuls : 0
- Votants : 23
- Exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Liste constituée de Daniel HYRIEN, Maryvonne BOULCH, Gilbert CHAPALAIN, Sylviane VIDIE et Patrick RENAULT : 22 voix

Liste constituée de Stéphane AUDIC : 1 voix

La majorité étant de 12 voix, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE et Monsieur Patrick RENAULT ayant obtenu 22 voix, sont élus Adjointes au Maire de la ville de Roscoff.

Affiché le 1^{er} avril 2014